

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

2 octobre 2017

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grosses-Roches tenue le 2 octobre 2017 à 19 h 30 à la salle du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches, à laquelle étaient présents les membres du Conseil, Mesdames Lucille Marin et Pâquerette Coulombe et messieurs Dominique Ouellet, Jean-Guy Ouellet et Jean-Yves St-Louis tous formant quorum sous la présidence de monsieur André Morin, maire.

La conseillère madame Nathalie Ayotte est absente.

Est également présente madame Linda Imbeault, directrice générale, secrétaire-trésorière.

Quatre (4) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

2017-10-157 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que préparé par la directrice générale en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

**2017-10-158 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 11, 18 ET 21
SEPTEMBRE 2017**

Attendu que les membres du Conseil ayant reçu une copie des procès-verbaux deux jours avant la présente séance, qu'ils en ont pris connaissance et qu'ils renoncent à leur lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE les procès-verbaux des séances suivantes soient approuvés tels que transmis, à savoir :

- Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2017;
- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 septembre 2017;
- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 septembre 2017.

ADOPTÉE

**2017-10-159 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR
LA PÉRIODE DU 12 SEPTEMBRE AU 2 OCTOBRE 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le paiement des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 12 septembre au 2 octobre 2017, pour un montant de 66,793.19 \$ et numérotés consécutivement de 2930 à 2953 pour les chèques de payes et de 4157 à 4196 pour les chèques courants inclusivement est approuvé.

ADOPTÉE

**2017-10-160 AUTORISATION DU PAIEMENT FACTURE GROUPE ULTIMA –
RENOUVELLEMENT POLICE D'ASSURANCE – FACTURE #
273951**

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-GUY OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Groupe Ultima inc. Facture # 273951 – 14 405.00 \$
Renouvellement d'assurance responsabilité civile, bâtiments et autres

ADOPTÉE

**2017-10-161 AUTORISATION DU PAIEMENT FACTURE VILLE DE MATANE
– RECHERCHE DE FUITE RÉSEAU AQUEDUC – FACTURE #
2017-000094**

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Ville de Matane Facture # 2017-000094 – 231.01 \$
Recherche de fuite rue du Rosaire

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit financé par les sommes à recevoir de la TECQ tel qu'il appert dans les budgets réservés à ces fins pour les travaux exécutés.

ADOPTÉE

**2017-10-162 AUTORISATION DE LA DÉPENSE – ACHAT D'ÉQUIPEMENT
OFFERT PAR LE SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ
INCENDIE – MACHINE À PRESSION À EAU 2011**

Considérant qu'il n'y aura plus de caserne incendie à Grosses-Roches;

Considérant que le service régional de sécurité incendie veut se départir du pulvérisateur à essence entreposé dans la caserne de Grosses-Roches et l'a offert à la municipalité;

Considérant qu'après avoir discuté avec l'inspecteur municipal à savoir si cet équipement serait utile pour la municipalité;

Considérant que cet équipement peut valoir jusqu'à 600 \$ sur le marché et que ledit service l'offre pour une somme de 100 \$;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense au montant de 100.00 \$ pour l'acquisition d'une machine à pression à eau 2011 de marque simoniz et modèle 2900 PSI tel qu'offert par le service régional de sécurité incendie.

ADOPTÉE

2017-10-163 DÉPÔT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 28 SEPTEMBRE 2017 ET ESTIMATION POUR LES MOIS À VENIR

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches accepte le dépôt du rapport des revenus et des dépenses au 28 septembre 2017 et de l'estimation pour les mois à venir tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

2017-10-164 RÉOLUTION FIXANT LE TARIF DES RÉMUNÉRATIONS PAYABLES LORS D'ÉLECTIONS ET RÉFÉRENDUMS

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches fixe le tarif des rémunérations payables lors d'élections et référendums dans la municipalité selon le règlement du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire tel que décrété par son règlement pour les rémunérations ou des allocations de dépenses que le personnel électoral a le droit de recevoir pour leurs fonctions prévues par la Loi sur les Élections et référendums.

ADOPTÉE

2017-10-165 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR PAVAGE RUE MGR ROSS

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de l'ouverture des soumissions du 20 septembre 2017 à 11 h 05 dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour du pavage rue Mgr Ross.

ADOPTÉE

2017-10-166 CONTRAT ACCORDÉ À LA COMPAGNIE LES PAVAGES DES MONTS – PAVAGE RUE MGR ROSS

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation a été envoyé à deux entrepreneurs pour refaire le pavage sur la rue Mgr Ross;

Considérant qu'une (1) seule soumission a été reçue comme il appert au procès-verbal d'ouverture des soumissions, en date du 20 septembre 2017;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

D'adjuger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Les Pavages des Monts le contrat concernant des travaux de pavage sur la rue Mgr Ross, pour la somme de cinquante-quatre mille neuf cent vingt-trois et quarante-cinq cents (54,923.45 \$), taxes incluses le tout conformément aux documents d'appel d'offres et à la soumission de la compagnie , datée du 20 septembre 2017.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit financé par le Projet travaux d'asphaltage dans le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

ADOPTÉE

2017-10-167 MANDAT ACCORDÉ AU SERVICE DE GÉNIE DE LA MRC DE LA MATANIE – SURVEILLANCE DE TRAVAUX DE PAVAGE RUE MGR ROSS

Considérant que la municipalité a adjugé un contrat de pavage sur la rue Mgr Ross à la compagnie Les Pavages des Monts;

Considérant qu'il y a lieu de mandater le service de génie de la MRC de La Matanie pour surveiller les travaux;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal mandate le service de génie de la MRC de La Matanie pour la surveillance des travaux de pavage sur la rue Mgr Ross.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit financé par le budget de fonctionnement de la municipalité.

ADOPTÉE

2017-10-168 MANDAT ACCORDÉ AU SERVICE DE GÉNIE DE LA MRC DE LA MATANIE – SURVEILLANCE DE TRAVAUX DE PAVAGE RUE DE LA MER

Considérant que la municipalité a adjugé un contrat de pavage sur la rue de la Mer à la compagnie Les Pavages des Monts;

Considérant qu'il y a lieu de mandater le service de génie de la MRC de La Matanie pour surveiller les travaux;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal mandate le service de génie de la MRC de La Matanie pour la surveillance des travaux de pavage sur la rue de la Mer.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit financé par le budget de fonctionnement de la municipalité.

ADOPTÉE

2017-10-169 ENTÉRINER LA DÉCISION POUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION POUR BRANCHEMENT AU RÉSEAU SANITAIRE

Considérant que la propriétaire du 192, rue de la Mer a déposé une lettre au Conseil en date du 18 septembre dernier demandant l'autorisation de brancher son drain pluvial de sa fondation sur le réseau sanitaire de la municipalité considérant que sa fondation est plus basse que le niveau de la rue et du drain pluvial;

Considérant que le Conseil en réunion de travail était favorable à cette demande;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal accepte que la propriétaire du 192, rue de la Mer, collecte le drain pluvial de la fondation sur le réseau sanitaire de la municipalité.

ADOPTÉE

Le conseiller monsieur Jean-Yves St-Louis se retire de la table des délibérations considérant que le prochain point à l'ordre du jour concerne une demande qu'il a adressée à la municipalité, il était 19 h 45.

2017-10-170 AUTORISATION DE TRAPPER SUR LES TERRAINS DE L'ANCIEN DÉPOTOIR

Considérant que monsieur Jean-Yves St-Louis a déposé une demande pour avoir la permission de trapper sur les terrains de l'ancien dépotoir;

Considérant que le Conseil municipal est favorable à cette demande sous certaines conditions;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal autorise monsieur Jean-Yves St-Louis à trapper sur les terrains portant les numéros de lots 3 169 710 et 3 169 698 concernant l'ancien dépotoir de la municipalité.

QUE la municipalité ne remet pas la clé de la barrière à monsieur St-Louis, il devra s'y rendre en passant sur la propriété du propriétaire du lot de qui il a eu la permission d'y circuler.

QUE la municipalité ne se tient pas responsable des dommages causés aux équipements de monsieur St-Louis s'il y avait lieu.

QUE monsieur St-Louis indique clairement l'endroit de ses pièges sur lesdits terrains afin que les employés de la municipalité ou d'autres personnes y circulant ne se blessent et poursuive la municipalité pour négligence.

ADOPTÉE

Le conseiller monsieur Jean-Yves St-Louis revient à la table des délibérations, il était 19 h 50.

**2017-10-171 AUTORISATION DU PAIEMENT FACTURE GEORGES
LAPIERRE, M.A., s.o. – TRANSCRIPTION INTERROGATOIRE
DOSSIER Cs-594-ap**

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Georges Lapierre, sténographe Référence dossier Cs-594-ap : 862.31 \$
Transcriptions interrogatoires du 15 décembre 2017.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit financé par le budget de fonctionnement de la municipalité.

ADOPTÉE

**2017-10-172 APPROBATION PROGRAMMATION RÉVISÉE # 3 TECQ 2014-
2018**

Attendu que la Municipalité de Grosses-Roches a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;

Attendu que la Municipalité de Grosses-Roches doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elles pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipal et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministre en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars 2018.

ADOPTÉE

2017-10-173 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

De lever la présente assemblée, il était 20 h 20 heures.

ADOPTÉE

Secrétaire-trésorière,

Linda Imbeault

Le maire,

André Morin

*Je, André Morin, maire de la Municipalité de Grosses-Roches, atteste que la signature du procès-verbal du **2 octobre 2017** équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

*André Morin
Maire*